

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 03 février 2017 à 20 H 30
Président de séance : Bernard VOUGNON
Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Mohammed Oubenaïssa, Marie-Jo Vergon-Trivaudey,, Céline Gayet, Philippe Morel, , Léonel Mounoussamy. Absents excusés : Marine Martin-Jary a donné procuration à Jean-Luc Guillaume, Audrey Villemain a donné procuration à Céline Gayet, Jean-Luc Royer, Jean François Bertin, Christian Dysli. Secrétaire de séance : Mohammed Oubenaïssa
Date de la convocation : 30 janvier 2017 Date d'affichage : 30 janvier 2017 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de présents : 10 Suffrages exprimés : 12

Ordre du jour :

- Éclairage Public
- Réhabilitation centre de vie
- Maîtrise d'œuvre assainissement vareennes
- Maîtrise d'œuvre pour contrôle assainissement

Remerciements du Maire à l'ensemble du conseil pour son soutien suite au décès de sa maman.

1/INFORMATIONS

- Deux familles ont bénéficié de l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif à hauteur de 3000 € et la commune a bénéficié de 500 € pour l'animation de l'opération. Le dispositif est renforcé avec une majoration de la prime individuelle de 3 000 à 3 300 €
- L'analyse d'eau du 23 janvier 2017 prélevée à l'école s'est révélée bonne et toujours satisfaisante en qualité.
- L'entreprise WARIAS a déposé, un permis de construire pour la mise en conformité de son local administratif.
- Contentieux avec Mr Grime :

Celui-ci relance la commune au sujet des infiltrations au niveau du mur coté escalier de la mairie. La commune a fait une déclaration à son assureur. Il appartient à l'assureur de Mr Grime de provoquer une expertise avec l'ensemble des parties concernées.

- Ramassage d'ordure ménagère : nous sommes face à 3 difficultés lors du ramassage des déchets :
 - 1- Rue des jardins, le camion est obligé de faire une marche arrière sur une grande distance ne pouvant pas faire demi-tour. Cette manœuvre, pour des raisons de sécurité, n'est pas recommandée. Les solutions envisagées :

- soit engager un aménagement de la rue des Jardins par une mise en conformité (largeur, revêtement...) permettant la circulation du véhicule. Cette opération nécessitera de reprendre le linéaire de la rue.
- Dans l'attente d'une solution définitive, il sera proposé aux riverains un point de regroupement coté Grande Rue ou coté Rue de la Bascule.

2- Rue du Château d'eau (dernière partie de la rue), le camion rencontre le même problème.

- Soit aménager une zone de retournement vers le Château d'eau
- Ou créer une zone de regroupement des bacs à proximité du parc du Saucet

3- Rue de l'Essart Buzon, le carrefour de retournement est en mauvais état en raison, entre autres des manœuvres des véhicules. Des travaux de renforcement de chaussée sont à engager pour sécuriser le déplacement du camion et améliorer cette voie de circulation. Des travaux de collecte des eaux superficielles sont à intégrer à cette réfection de chaussée.

Pour les trois difficultés signalées, une concertation avec les usagers concernés est souhaitable.

➤ **SIVOM :**

Une rencontre a eu lieu entre l'inspectrice, la présidente du SIVOM, les Maires des trois communes. Pour conserver une classe le rectorat préconise une moyenne de 27 élèves (moyenne départementale), dans le RPI ACN, la moyenne est de 22.1 élèves. Il y a un risque de fermeture d'une classe à la rentrée 2017. Un courrier de l'académie a été reçu, qui indique un retrait conditionnel (selon comptage de rentrée) d'une classe à Noironte (annoncé initialement à Audeux). L'inspectrice promet de venir vérifier les effectifs à la rentrée des classes en septembre 2017.

➤ **Travaux de la lanterne :**

Une étude a été effectuée par le SICA dans le but de proposer des travaux sur l'ensemble du linéaire de la Lanterne. Le bureau Eaux Continentales a réalisé l'étude et présente l'état d'avancement du dossier.

La réunion des communes concernées a eu lieu à Pelousey il en ressort trois solutions techniques :

- 1- Cassement de berges en V en prenant du terrain agricole. Cette prise de terrain ne perturbe en rien les agriculteurs voisins.
- 2- Reconstituer le lit du ruisseau en utilisant le cassement naturel des berges (le cassement actuel est vertical)
- 3- Apport de matériaux sur le fond du ruisseau pour permettre une circulation naturelle des eaux et de la vie aquatique.

Conseil donné pour choisir la première ou la deuxième solution en fonction du coût.

Difficultés : Le Sica n'est pas compétent pour réaliser les travaux. A compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation) sera exercée par la CAGB.

Estimation des coûts a été donnée :

- 120 000 € pour réaliser les travaux dans la Commune de Chauenne.
- Dont 50% pris en charge par l'agence de l'eau
- 30% par département et région
- Resteraient environ 20 000 € pour la commune.

➤ **Service droit des sols :**

Le Maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme ont eu un rendez-vous avec le service instructeur. Les sujets abordés comme la tarification d'un permis pour un local professionnel facturé à 900 € et considéré comme permis à enjeu paraît disproportionné au regard d'un permis de maison individuel facturé 300 €.

L'appui juridique pour le suivi des déclarations n'est pas prévu dans la convention qui nous lie au service.

➤ **Maison Denoix :**

La déclaration de fin de travaux a été jugée non conforme par la mairie ; parking non matérialisé, double sortie sur la RD8, débord de balcon et mur de soutien côté rue Jean François Brun sont les non-conformités constatées.

➤ **Halte garderie :**

Depuis plusieurs années la fréquentation ne cesse de diminuer ;

Rappel de nombre d'heure réalisé :

en 2016 ==> 2591 heures

en 2015 ==> 4132 heures

en 2014 ==> 4207 heures

Participation de la commune :

en 2016 ==> 11726,48 €

en 2015 ==> 4337,55 €

Malgré les efforts de la nouvelle équipe, la fréquentation, la halte peine à retrouver un effectif suffisant au regard des objectifs économiques.

2/DELIBERATIONS

➤ **Bois :**

Une soumission de trois lots a été proposée ;

La proposition choisie est celle de Mr TOURNIER Joseph

Lot 1 ==> 115 € (environ 10 stères)

Lot 2 ==> 59,50 € (environ 7 stères)

Lot 3 ==> environ 8 stères a été conservé par la mairie

Délibération : adoptée à l'unanimité

➤ **Location du Hangar de Mme VOUGNON :**

Pour continuer à louer le hangar le conseil donne le pouvoir à Jean-Luc Guillaume adjoint pour signer le bail avec le nouveau propriétaire en cas de maintien de la location (ancien loyer : 160 € renouvellement du bail tous les ans avec un préavis de 2 mois)

Délibération : Adoptée à la majorité

Bernard VOUGNON ne prenant pas part au vote.

➤ **Réseau assainissement des Varennes:**

Actuellement le réseau passe majoritairement sur le secteur privé. Il est souhaitable de reprendre cette partie et de profiter de l'opportunité de l'aménagement de la zone de Chaney pour envisager la meilleure desserte possible du secteur des Varennes. La reprise de ce secteur est inscrite dans le schéma d'assainissement comme relevant des travaux prioritaires. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des aides de L'Agence de L'Eau.

Par ailleurs l'aménagement de Chaney devrait permettre de trouver une solution pour sécuriser le secteur de la Vigne Rochet en matière de lutte contre l'incendie.

Afin de nous accompagner sur ces projets, nous sollicitons une maîtrise d'œuvre auprès du bureau Science et Environnement pour un montant de 13 680 € TTC

Délibération : Adoptée à l'unanimité

➤ **Branchements individuels (eau de pluie) :**

A l'issue de l'enquête du bureau Sciences Environnement, une vingtaine de branchement individuel étaient non conformes. La mise aux normes, à la charge des particuliers, a été demandée avec un délai au 31 décembre 2016.

Un contrôle après travaux va être réalisé par le même organisme (Science et Environnement).

Si des installations ne sont pas conformes, ou, si les travaux n'ont pas été effectués, la commune se chargera, après mise en demeure, de les réaliser et de les facturer aux particuliers concernés.

Le coût de la réalisation des contrôles par Sciences Environnement : 2 640 € TTC

Délibération : Adoptée à l'unanimité

➤ **Aménagement cimetière :**

Un projet d'amélioration du columbarium est en cours. Il s'agit d'installer 2 colonnes supplémentaires de 4 cases chacune et de déplacer l'ancienne colonne pour permettre la circulation. Une finition du sol en gravier est souhaitée sur l'ensemble de la surface du fond du cimetière.

Un devis a été fait dans ce sens par l'entreprise FRANZI, et le montant est de 5 328 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Le prix actuel d'acquisition est fixé à 700 € la case et ce pour une période de 30 ans.

➤ **La bibliothèque :**

Le département met à disposition des bibliothèques municipales : le prêt de livres et cassettes, une aide au financement de l'investissement, des formations pour les bénévoles, et recommande une gestion informatique avec un accès à internet.

La commune met à la disposition de la bibliothèque un local, désigne une personne responsable de la gestion, rembourse les frais de déplacements des bénévoles et assure un budget de fonctionnement à hauteur de 1 € par habitant (environ 540 €).

Le (a) responsable s'engage à suivre les cycles de formation prévus en fonction de la taille de la commune.

Un renouvellement de la convention a été proposé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

➤ **Éclairage Public :**

Beaucoup de points lumineux présentent des problèmes divers. Le Syded nous fait des propositions d'amélioration de notre parc lumineux.

Utilisation d'ampoule de type LED pour l'ensemble du parc représenterait une dépense d'environ 69 960 € avec seulement une partie pouvant prétendre à l'aide du Syded.

Il est proposé la création d'un un groupe de travail pour analyser et faire des propositions pour le budget 2017.

➤ **Centre de Vie :**

La commune a fait appel à Mr Hery du service aides aux communes de la Cagb. Pour nous faire une proposition de travaux à réaliser pour la mise en conformité et les améliorations nécessaires pour atteindre le label BBC, indispensable au soutien public (modifications, isolation, chaudière ...)

Un premier jet intégrant une reprise complète du bâtiment s'élève à 684 000 € TTC. Ce montant paraît très élevé et fera l'objet d'une rencontre avec son rédacteur.

➤ **Changement de locataire :**

Départ de Mme CUSENIER et arrivée de Mme THOMAS. L'état des lieux a été fait et l'appartement a été rendu dans un superbe état. La cuisine équipée n'a pas été démontée et appartient à la nouvelle locataire.

Les volets sont à vérifier, leur fonctionnement n'est plus adapté à l'usage attendu. Cette remarque concerne l'ensemble des volets de la maison.

Vu les travaux réalisés et l'état de l'appartement, le conseil propose de ne pas exiger le loyer de Janvier et de lui rembourser le dépôt de garantie en totalité, sous réserve de récupérer les jeux de clés liés à l'appartement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Fin de la réunion ; séance levée à 24h15

Le Maire
Bernard VOUGNON